

Conditions de recrutement

- ▶ **Un contrat à durée indéterminée** de droit public à temps plein
- ▶ **Une reprise intégrale d'ancienneté** des services effectifs de médecin depuis l'inscription à l'Ordre des médecins
- ▶ **Une formation professionnelle** initiale et continue, régionale et nationale

Candidatures

Les candidatures (CV et lettre de motivation) doivent être adressées à :

▶ **Dr Patricia MALADRY**

Direction générale du travail
Chef du service de l'inspection médicale du travail
01 44 38 27 77
patricia.maladry@travail.gouv.fr

▶ **Mickaël WEISS**

Direction des ressources humaines
des ministères sociaux
Adjoint au chef de bureau de l'encadrement
supérieur et des personnels contractuels
01 40 56 83 78
mickael.weiss@sg.social.gouv.fr

Le ministère du Travail recrute

26 médecins inspecteurs du travail

qualifiés en médecine
du travail

Rédaction : DGT • Conception : BCM - Dicom n° 16 057 • Juin 2016



Missions du médecin inspecteur du travail

Au sein de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) et au cœur de la vie en entreprise, le médecin inspecteur du travail participe :

- à l'application de la réglementation relative à la santé et sécurité au travail, à la veille et à l'alerte sanitaires;
- à l'élaboration, la mise en œuvre et à l'évaluation de la politique publique de santé au travail;
- à l'analyse et au suivi des évolutions réglementaires.

Le médecin inspecteur du travail développe, par ailleurs, les coopérations avec les institutions médicales et de la santé publique. Il travaille en réseau avec le médecin chef du service de l'inspection médicale du travail au niveau national, le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, les responsables des pôles de la Direccte – et plus particulièrement le responsable du pôle travail –, ainsi qu'avec les autres médecins inspecteurs du travail, l'équipe pluridisciplinaire régionale, et plus largement avec le système d'inspection du travail.

Répartition des postes vacants

